

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 mai 2017

DATE DE CONVOCATION :	18 mai 2017	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D’AFFICHAGE :	18 mai 2017	MEMBRES PRESENTS :	11
		MBRES REPRESENTES :	0

L’an deux mil dix-sept le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, SELIGMANN, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN,
MM. CARTIER, DELAVAUT, FREHAUT, RAGOT,

Valérie TOCQUEVILLE a été élue secrétaire de séance.

- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

Le conseil municipal décide de donner, à l’unanimité, un avis favorable au projet d’arrêté modifiant l’arrêté préfectoral du 13 décembre 2012 de prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour la Zone Industrielle et Portuaire de Petit Couronne.

- DELEGATION PERMANENTE CONSENTIE AU MAIRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée du présent mandat, les demandes de subventions auprès des organismes financeurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement de David LAVIGNE : David LAVIGNE, adjoint technique territorial est en arrêt de travail depuis le 22 mai jusqu’au 23 juillet 2017. L’Embauche d’un agent contractuel de remplacement est prévue à compter du lundi 29 mai 2017. Un rendez-vous avec un candidat est prévu le mardi 23 mai.

- Travaux rue Claude et André Persil et rue Guy de Maupassant : Des travaux d’enfouissement des réseaux Basse Tension, Télécom et Eclairage Public démarreront dans une quinzaine de jours pour une durée de 3 mois environ.

- Construction du bâtiment pour le service technique : La demande de permis de construire est actuellement bloquée par la Métropole en raison des Plans de Prévention des Risques Technologiques et des Risques Inondations.

- Création d’un espace ludique et de loisirs au bout des jardins communaux : Plusieurs possibilités sont envisageables. La première est de créer un espace pique-nique, un espace de jeux pour enfants et un herbager pour les moutons. La deuxième est de créer deux espaces pique-nique et un espace de jeux.

- Fermeture de la côte de Canteleu : Des travaux de restauration sur l’ouvrage d’art de la côte de Canteleu entraîneront une fermeture entre la place Prat et la côte Guy de Maupassant à Canteleu entre juillet et août 2017.

- Kiosque : Le sablage du kiosque aura lieu cette semaine.

- Armoire à livres : Le bâtiment a souffert suite à l’incendie d’une voiture le weekend du 20-21 mai. Monsieur le Maire a déposé plainte.

- Journée du clocher : A l'occasion de la journée du clocher qui aura lieu le 5 juin 2017, il a été proposé à la commune, par le Conservatoire Européen des Cloches et Horloges, d'ouvrir notre clocher au public pour en faire la visite. L'inscription se fait auprès de l'association qui demande un montant d'adhésion de 150 €, charge à la commune d'organiser la visite. Faute de volontaires disponibles ce lundi de Pentecôte la commune ne participera pas.
- Rythmes scolaires : La préparation de la rentrée scolaire se fait pour le moment sur le même modèle que les trois dernières années. Il n'y a aucune information officielle sur un éventuel changement des rythmes scolaires.
- Interdiction de cultiver du cannabis : Il s'agit d'un rappel suite à la possible culture de cannabis dans le jardin d'un particulier.
- Vente de l'épicerie : La vente de l'épicerie est gérée par l'agence de Maître Molina. La mairie est dans l'attente d'un rendez-vous avec Maître Tesnière pour la signature définitive.
- Feu de la Saint-Jean : Le feu de la Saint Jean aura lieu le 17 juin 2017 sur le champ de foire. Des lampions seront distribués aux enfants. Le bûcher sera monté le samedi 10 juin, rendez-vous à 9h00 pour les bénévoles habituels et les nouveaux. Le 18 juin un barbecue/pique-nique sera partagé dès 12h00, un tournoi de pétanque sera organisé, des structures gonflables seront mises à disposition des enfants et une buvette sera installée.
- ECHO VAUDESIEEN : Monsieur Cartier n'ayant pas le temps de boucler le numéro de l'ECHO VAUDESIEEN, Madame Unvoas-Augustin se propose de l'aider. Un numéro doit impérativement sortir prochainement.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)